

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 24 JUIN 2021

Interventions d'Odile Maurin

14.12 Site Paléficat Rives de l'Hers (Toulouse) - Concession d'aménagement : approbation du Compte Rendu Annuel d'activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2020 - Oppidea-DEL-21-0400

Monsieur le président, chers collègues,

Je voudrais d'abord saluer la qualité de la vision d'Oppidea quant à ce qui pourrait et devrait se faire sur la zone Paléficat/rives de l'Hers qui reste l'un des rares quartiers de Toulouse non-urbanisés, avec une faune et une flore particulièrement riche.

Le problème, c'est que l'on est dans la situation d'une personne à qui l'on a vendu du rêve, un superbe voyage vers les plages d'une île paradisiaque, et qui atterri sur la sortie d'égouts d'une grande ville du Pacifique.

S'il y a bien eu constitution d'un groupe citoyen, auquel je participe d'ailleurs, on ne peut pas dire qu'il y ait eu une grande publicité pour permettre aux habitants et aux associations du quartier de postuler pour participer à ce groupe citoyen. En plus, les réunions se sont enchainées tambours battants, et il était visiblement urgent de lancer le dialogue compétitif et peu importe si les citoyens et les associations n'avaient pas toutes les réponses à leurs nombreuses questions, et s'il est très vite apparu que nous n'étions là que pour choisir la couleur des rideaux. Tout était verrouillé d'avance et quand les habitants ont voulu parler densité de construction, ils se sont vu opposer des données qui seraient issues du SCOT et qui n'étaient pas négociables.

La délibération nous précise que "l'intensité urbaine respectera le SCOT (70 logements à l'hectare) ainsi que les objectifs de mixité sociale fixés dans le programme d'orientations et d'actions du PLUiH en vigueur". Or le PLUiH n'est plus en vigueur, et cela interroge donc sur les moyens donnés aux agents de la collectivité pour actualiser les documents et s'assurer de la qualité du travail présentés à l'ensemble des élus afin qu'ils soient parfaitement informés.

Surtout, nous aimerais savoir en quoi une densité de 70 logements à l'hectare respecte vraiment le SCOT ? Nous sommes impatients d'avoir vos réponses argumentées et étayées.

D'autant que face au groupe citoyens, il y a eu une débauche étonnante de communicants, d'agents de la métropole et d'Oppidea, qui finissaient par être plus nombreux que les citoyens... Par contre, personne pour actualiser la délibération et mettre à jour le calendrier pour informer les élus de l'interruption des travaux avec le groupe citoyen et donc de l'absence d'audition des trois équipes postulantes.

Tout ceci interroge sur la sincérité des documents présentés aux votes des élus, et cela rappelle furieusement la problématique de la sincérité du PLUiH que vous avez fait voter aux élus en 2019 et qui a fini annulé.

Les 38 000€ dépensés pour organiser la concertation, sont essentiellement des dépenses de communication qui n'augurent de la qualité de la concertation. C'est comme pour la rue de Metz, où nous serions curieux de connaitre le coût de la concertation qui a abouti à a peine plus de 150 réponses, pour choisir de quel côté planter les arbres, alors que l'association Archipel citoyen avec ses moyens financiers ridicules a recueilli l'avis du double des personnes sur l'ensemble du projet.

Et c'est là que nous nous sommes retrouvés dans Astérix contre les romains, en mode soft, je vous rassure, et que toutes les qualités de nombre de nos concitoyens se sont heureusement manifestées, démontrant à quel point l'intelligence collective est un formidable moteur.

Insatisfait des réponses qui nous étaient données, et n'acceptant pas d'être instrumentalisés, nous nous sommes réunis, et nous avons commencé à éplucher le PLUiH, le POA, le SCOT, le PCAET, pour découvrir finalement que les informations communiquées par Oppidea étaient tronquées, et ne correspondaient pas aux préconisations des schémas précités. Nous précisons ici qu'il serait trop facile de mettre Oppidea en cause dans cette affaire, alors que les responsables, ce sont les élus et leurs choix politiques.

Nous ne nous connaissions pas pour nombre d'entre nous, et cela nous a permis de créer des liens qui vont nous permettre d'être désormais une force de proposition collective. Nous ne pouvons que regretter que les élus de la majorité n'aient toujours pas compris tous les bénéfices à tirer d'une concertation transparente, de qualité, à laquelle toutes les personnes directement ou indirectement concernées sont réellement invitées à participer. Tant que la majorité continuera à décider sans les habitants en tentant d'en instrumentaliser une partie, il ne faudra pas qu'elle s'étonne de la multiplication des contentieux qui ne peuvent que naître de telles pratiques.